



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ

**SAMUP : Syndicat des Artistes-Interprètes et Enseignants de La MUsique,
de La Danse, des Arts Dramatiques et des Autres Métiers Connexes du Spectacle
- Union Nationale SAMUP -**



Communiqué de Presse

Restons mobilisés et solidaires jusqu'au bout pour obtenir une rémunération juste pour tous les enseignants accompagnateurs et assistants des CNSMD.

Suite à l'AG convoquée par les syndicats vendredi 21 février au CNSMD de Paris et dont vous avez dû recevoir un compte-rendu par mail envoyé le même jour à tous les enseignants des CNSMD, nous nous félicitons des avancées indéniables obtenues dans les négociations en cours.

Il est toutefois important de clarifier un point : La victoire acquise concernant des conditions de reprise d'ancienneté qui, enfin, permettent aux musiciens accompagnateurs de voir une partie de leur carrière valorisée, **a été rendue possible avant tout par la mobilisation collective des enseignants (avec le soutien des étudiants).**

Le mouvement social débuté le 12 février suivi d'un rassemblement devant le ministère de la culture le 19 février et d'une réunion à la DGCA le 20 février entre des membres de l'administration et le secrétaire général du SAMUP accompagné de deux représentants des accompagnateurs a contribué à débloquer le jour-même ce point crucial de la reprise d'ancienneté.

Et notre combat n'est pas fini !

Il reste un élément majeur qui ne peut être oublié et balayé par cette première victoire : l'obtention d'une grille de salaires pour les enseignants assistants et accompagnateurs qui soit au niveau de la meilleure grille d'un CRR ou de n'importe quel conservatoire d'enseignement initial dépendant de la fonction publique territoriale.

Comment justifier que des enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur se voient proposer une grille dont l'indice sommital est de 724 quand la meilleure grille (PEA HC) dans la fonction publique territoriale atteint l'indice 826 ? Les enseignants concernés jouent un rôle majeur dans le rayonnement des CNSMD et ne sont pas suffisamment valorisés dans le cadre actuel des négociations salariales. La demande semble raisonnable : un alignement sur la meilleure grille d'un CRR, pas plus.

Pour information, la grille proposée aux enseignants assistants et accompagnateurs correspond plutôt à une grille de catégorie B chez les agents contractuels administratifs et techniques de la fonction publique.

La question de la durée de cette grille interroge également : L'accélération de carrière annoncée n'est toujours pas matérialisée et à l'heure actuelle la durée de cette grille est bien de **29 ans** et non de 27 ans comme annoncé. C'est beaucoup trop long, les carrières en CNSMD étant souvent des carrières de maturité. En outre l'avancement entre les échelons est en moyenne de 22 points (87€ NET mensuel environ) tous les deux ans et demi... ce qui tend même dangereusement vers un fonctionnement de catégorie C.

Pour comparaison, durée des grilles dans la fonction publique territoriale :

- PEA HC : 19 ans / PEA classe normale : 23 ans et 6 mois
- ATEA 1ère classe : 24 ans / ATEA 2ème classe : 26 ans

Les CNSMD ont été les grands oubliés et les plus maltraités des établissements d'enseignement de la musique et de la danse, notamment à cause des statuts de contractuels de tous les personnels enseignants et de l'absence de cadre de gestion. Nous partons de loin, c'est vrai. Mais les CNSMD disposent aujourd'hui d'une opportunité exceptionnelle pour enfin harmoniser leurs grilles salariales, assurant ainsi une cohérence et une homogénéité entre elles. Cela leur permettrait d'offrir des conditions

d'emploi optimales, suivant l'exemple des réformes mises en œuvre dans la fonction publique territoriale il y a plus de 25 ans.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

SAMUP: SYNDICAT DES ARTISTES-INTERPRÈTES ET ENSEIGNANTS DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DES ARTS DRAMATIQUES, ET AUTRES MÉTIERS CONNEXES DU SPECTACLE

21 bis rue Victor Massé 75009 – Paris

Tél. : +33 1 42 81 30 38

Site : samup.org Email : samup@gmail.com correspondant : François NOWAK